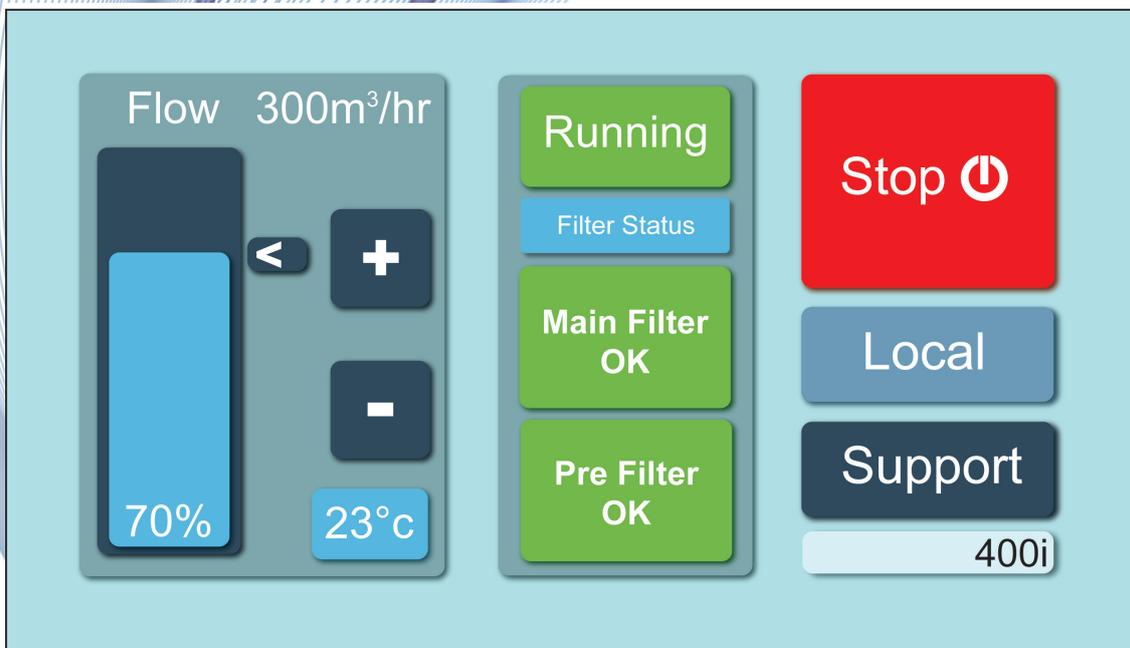


Manuel d'utilisation iFume



Consultez www.purex.co.uk pour obtenir de plus amples informations.

 **PUREX**
FUME EXTRACTION SYSTEMS

« L'avenir des appareils d'aspiration de fumées »

IMPORTANT

**AVANT TOUTE UTILISATION, L'APPAREIL
DOIT ÊTRE PARAMÉTRÉ**

VOIR PAGE 10

SOMMAIRE

	Page
Déclaration de conformité CE	4
Avertissements	5
Entretien courant	5
Installation de l'appareil	6-7
Système de commande à écran tactile	8-9
Premier réglage de l'appareil	10
Paramétrage des fonctionnalités spéciales	11
Filtration et remplacement des filtres	12-13
Avertissements et signaux d'alarme	14
Réparation et dépannage	15-16
Conditions générales	17
Enregistrement de la garantie	18

ATTENTION !

**CONSOMMABLES ET PIÈCES
DE RECHANGE**

ATTENTION !

Filtres

Doivent toujours être commandés à l'avance à Purex ou à votre agent local agréé.

Les numéros de pièce des filtres de rechange sont indiqués sur le coin de l'emballage d'origine, ainsi que sur l'étiquette apposée à l'intérieur de la porte d'armoire. Veillez à bien en prendre note ici à titre de référence :

Pièces de rechange

Préfiltre - No. de pièce	
Filtre principal - No. de pièce	

Pour commander des pièces de rechange, préciser le modèle et le numéro de série du système. Ces données figurent sur la plaque signalétique à l'arrière de l'appareil ou s'affichent en appuyant sur le bouton d'assistance sur l'écran tactile.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Directive CE	2004/108/CE, 2006/95/CE, 2006/42/CE
Responsable	M. Andrew Easey Purex International Limited QWP House Capitol Park Thorne Doncaster DN8 5TX Royaume-Uni
Appareil	Tous systèmes d'aspiration des fumées Purex
Fichier technique de fabrication	Dossier technique Purex - Version 2
Date	18 février 2016
Normes en vigueur	IEC 60950-1:2005/A2:2013 EN 60950-1: 2006/A2:2013 UL 60950-1:2007/R:2014-10 CAN/CSA C22.2 No.60950-1:2007/A2:2014-10 EN 61000-6-2:2005 EN 61000-6-3:2007 + A1:2011 FCC CFR 47 : PARTIE 15 : B: 2014 ICES-003: 2012
Conforme aux exigences de	Directive CEM 2004/108/CE Directive « Basse Tension » 2014/35/UE Directive « Machines » 2006/42/CE

Nous certifions que l'équipement Purex décrit ci-dessus est conforme aux exigences en matière de protection des directives du Conseil mentionnées plus haut sur l'approximation des lois des États membres relatives à la compatibilité électromagnétique, aux équipements basse tension et à la sécurité des machines.

Signature : Andrew Easey
Fonction : Directeur d'exploitation
Date : 18 février 2016



AVERTISSEMENTS

L'emploi de filtres autres que ceux fournis par Purex ou un représentant agréé entraînerait l'annulation des garanties, contrats d'entretien et certification LEV !

- Il faut toujours isoler le système en coupant l'alimentation secteur avant d'ouvrir portes ou couvercles.
- Des gants jetables et un masque antipoussière sont fournis avec les filtres de rechange. Leur port est obligatoire pour la dépose des filtres. Mettre au rebut les filtres usagés dans le sac prévu à cet effet.
- Les filtres sont réalisés dans des matériaux non toxiques.
- Les filtres et préfiltres ne sont pas réutilisables, et il ne faut pas essayer de les nettoyer.
- Les filtres et préfiltres usagés doivent être mis au rebut conformément à la réglementation locale. La société et ses agents n'acceptent aucune responsabilité pour tout tort ou dégât ou toute contamination ou blessure que pourrait causer une mise au rebut intempestive ou illégale.
- Les systèmes Purex utilisent des pompes haute pression, qui risquent de provoquer le déchirement de filtres de qualité inférieure, ce qui permettrait aux fumées dangereuses de pénétrer dans les lieux de travail. Ne pas utiliser de filtres qui ne sont conformes qu'à la norme BS3928, BS5295 ou AS208C, car ces normes ne concernent que la vérification du débit et sont conçues pour vérifier les filtres utilisés pour le dépoussiérage et la climatisation.
- Consultez les règlements locaux relatifs aux systèmes d'aspiration de fumées, qui sont susceptibles d'imposer des exigences, notamment : contrôles périodiques d'agences agréées, re-délivrance de certificats de conformité ou équivalents, etc. Consultez votre fournisseur en cas de doute.
- Consultez votre fournisseur à propos des contrats d'entretien qui garantiront la conformité avec la réglementation locale.

Filtre Purex non authentique



ENTRETIEN COURANT

Programme d'entretien

L'intervention de maintenance primaire consiste à remplacer le filtre, le système de commande appareil signalera quand c'est nécessaire. Le remplacement d'office des filtres s'impose tous les ans.

Procéder aux contrôles périodiques suivants pour s'assurer du bon fonctionnement de l'appareil d'aspiration et de l'équipement connexe :

- | | |
|-----------------|--|
| Tous les jours | - Vérifier visuellement si les fumées sont attirées dans le point d'aspiration
- Vérifier ce qu'indique l'écran d'affichage |
| Une fois par an | - Remplacer les filtres et consulter votre fournisseur à propos des révisions ou de la certification |

INSTALLATION DE L'APPAREIL

Positionnement de l'appareil

L'appareil doit être le plus près possible du procédé, mais il faut prévoir les accès suivants :

- Entretien des organes internes
- Tableau de commande, remplacement des filtres
- Air d'évacuation + air de refroidissement, branchements électriques, branchement du tuyau

Une fois que l'appareil est en position, bloquer les deux roulettes avant en appuyant sur les pédales.

Branchement du tuyau

Un mauvais branchement ou une mauvaise configuration du tuyau risque de gêner la circulation de l'air, et de causer des obstructions et des accumulations dangereuses de fumées. Utiliser une longueur de tuyau minimale et prévoir le minimum de coudes. Votre fournisseur peut vous indiquer quel diamètre et quelle configuration de tuyau conviennent le mieux à votre application.

- Pour une efficacité optimale, utiliser le kit de connexion fourni.
- Éviter de réduire le diamètre des tuyaux ou flexibles avant de contacter votre fournisseur. Il faut éviter d'utiliser des tuyaux ou buses de petit diamètre pour ne pas réduire l'efficacité du système d'aspiration des fumées.
- Si vous avez besoin d'un kit de raccordement spécial ou d'une fixation spéciale, veuillez contacter Purex ou votre agent local.

S'assurer que toutes les connexions sont bien étanches et que le tuyau n'est pas entortillé. Une fois que tout est bien en position, raccorder le(s) tuyau(x) à l'entrée/aux entrées de l'appareil en emmanchant le tuyau sur l'entrée ou en utilisant les raccords fournis.

Branchement électrique

Divers types de branchement sont disponibles sur commande. Avant de mettre sous tension, s'assurer que la tension, la fréquence et la puissance correspondent à ce qui figure sur la plaque signalétique apposée à l'arrière de l'armoire (Note – il s'agit de valeurs MAX.) Il faut impérativement que l'alimentation secteur soit protégée par un disjoncteur correctement dimensionné et utiliser un type de câblage et de fiche de même capacité. S'assurer que la fiche est accessible et peut servir de dispositif de déconnexion.

Prise murale d'interface

Quand elle n'est pas utilisée, la prise est protégée par un cache vissable.

Interfaces

Pour permettre l'interfaçage, dévissez le cache de la prise murale d'interface et branchez le câble d'interface, ou l'interrupteur Marche/Arrêt à distance. Raccordez l'autre extrémité du câble d'interface ou de l'interrupteur Marche/Arrêt à distance à l'appareil en question. Notez qu'il n'y a qu'une seule prise murale d'interface, vous ne pouvez donc pas utiliser en même temps l'interrupteur Marche/Arrêt à distance et le câble d'interface.

Mise en garde

L'emploi de câbles ou de branchements d'interface non autorisés risquerait d'annuler votre garantie.



Un câble d'interface



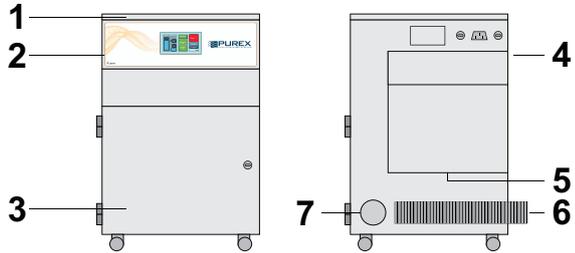
La prise murale d'interface



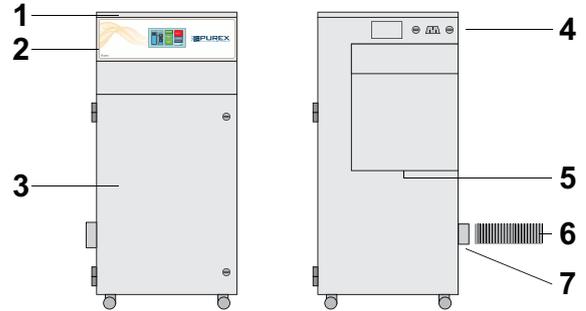
Interrupteur Marche/Arrêt à distance (5m)

INSTALLATION DE L'APPAREIL

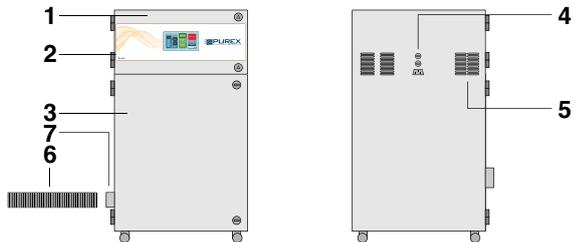
**200
400**



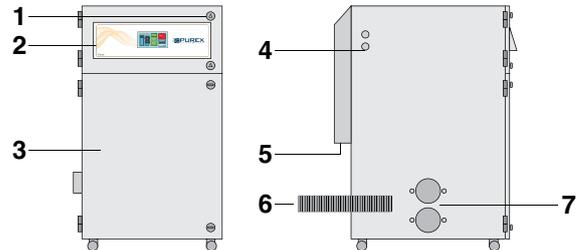
**200i
400i** **400i
PVC**



300i



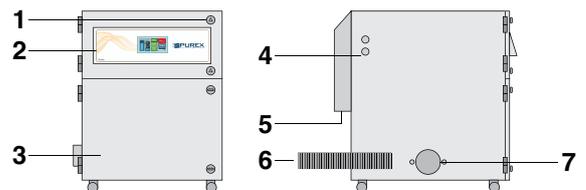
800i **800i
PVC**



LÉGENDE :

- 1) Accès aux composants internes
- 2) Tableau de commande
- 3) Accès pour remplacer les filtres
- 4) Branchements électriques et disjoncteur
- 5) Air d'évacuation + air de refroidissement
- 6) Tuyau
- 7) Entrée

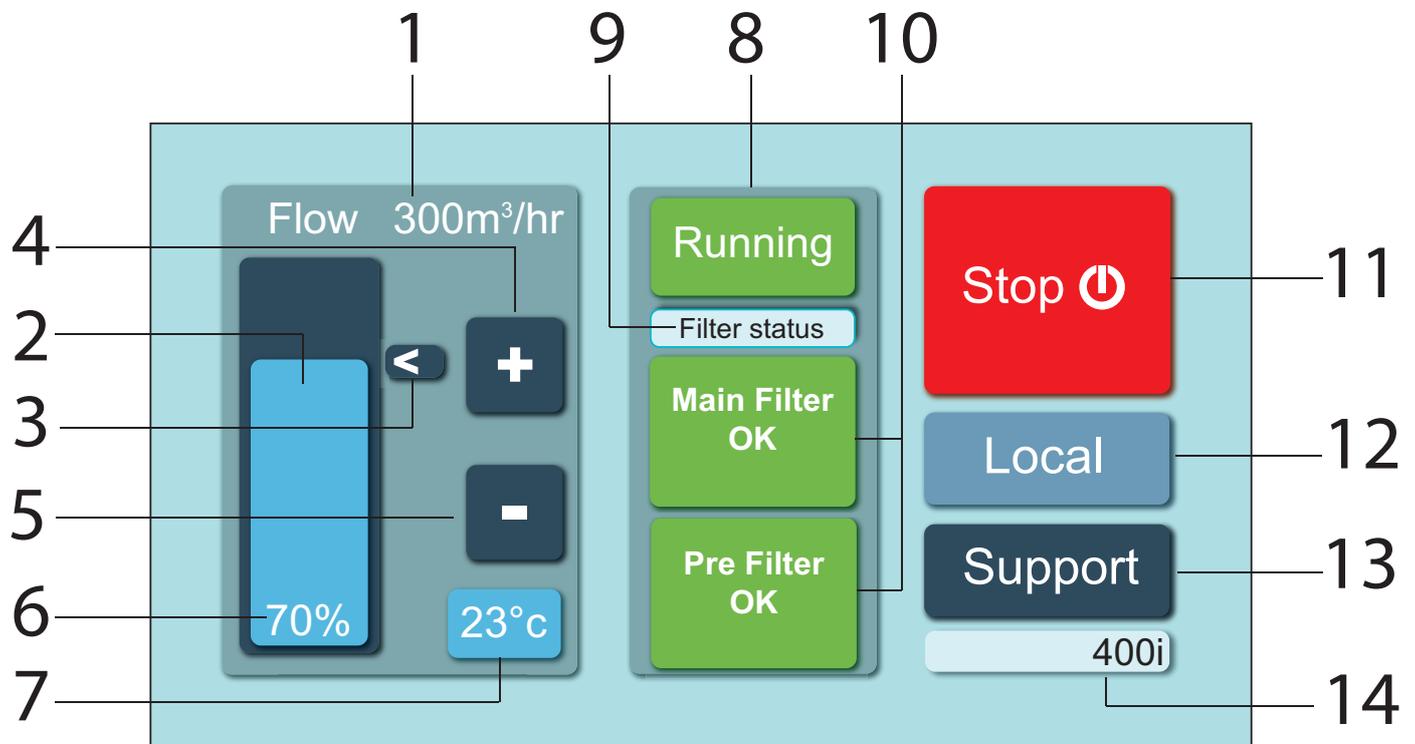
800



SYSTÈME DE COMMANDE À ÉCRAN TACTILE

Système de commande à écran tactile

Le système de commande à écran tactile indique clairement à l'opérateur l'état de l'appareil et du filtre ; comme il est conçu pour une prise en main facile, cela signifie que la série d'appareils iFume peut être utilisée par des opérateurs n'ayant reçu qu'une formation de base.



Affichage à écran tactile :

- 1: Débit effectif
- 2: Voyant de débit effectif
- 3: Voyant de débit visé
- 4: Augmenter le débit
- 5: Réduire le débit
- 6: % de capacité moteur utilisé
- 7: Température
- 8: Voyant En cours / Arrêté
- 9: Voyant d'état de filtre
- 10: Voyants d'état de filtre
- 11: Bouton arrêt/marche
- 12: Voyant Local / Distant
- 13: Bouton d'assistance
- 14: Modèle d'appareil

SYSTÈME DE COMMANDE À ÉCRAN TACTILE

Débit effectif (1)

Ceci indique le débit effectif obtenu, qui peut être affiché soit en M3h (mètres cube par heure), soit en CFM (pieds cube par minute).

Voyant de débit effectif (2)

Ceci montre que le débit effectif atteint son objectif.

Voyant de débit visé (3)

Ceci indique la position visée que le voyant de débit effectif doit atteindre.

Augmenter/réduire le débit (4+5)

Le bouton « + » relève le point de consigne en augmentant le voyant de débit visé.

Le bouton « - » abaisse le point de consigne en réduisant le voyant de débit visé.

Vitesse moteur (6)

Ceci donne une indication en temps réel de la vitesse moteur affichée en pourcentage, de 0 à 100 %.

Température (7)

Ceci correspond à la température de l'air d'évacuation. Si la température de l'air dépasse la limite prédéfinie en usine, l'appareil émettra une alarme sonore intermittente et le voyant de température passera au jaune. Si la température continue à augmenter, une alarme sonore se répétera et le voyant de température passera au rouge.

Voyant En cours / Arrêté (8)

Le voyant En cours affiche l'état du moteur.

Il signalera également les alarmes de défaillance moteur et de tuyau bouché.

Voyant d'état de filtre (9)

La barre de message affiche si du gaz ou des particules passent au travers des filtres.

Voyants d'état de filtre (10)

Les voyants d'état du filtre surveillent indépendamment les filtres et reconnaissent le filtre spécifique qui pose problème.

Bouton arrêt/marche (11)

Utiliser ce bouton pour arrêter et démarrer manuellement l'appareil.

Voyant Local / Distant (12)

Ceci s'affiche si l'appareil d'aspiration est commandé via une connexion d'interface. Affiche « Remote » (Distant) quand il fonctionne, en bloquant le bouton de Marche / Arrêt de l'opérateur. Si l'interface ne commande pas l'appareil d'aspiration, le voyant affiche « Local » et l'opérateur peut utiliser l'écran.

Bouton d'assistance (13)

Bouton permettant d'accéder à l'écran d'assistance.

Modèle d'appareil (14)

Affiche le numéro de modèle de l'appareil.

PREMIER RÉGLAGE DE L'APPAREIL

Débit maximum :

Vérifier que l'appareil est équipé du kit de raccordement ou raccordé à un tuyau. Pour obtenir une efficacité maximale de l'appareil d'aspiration et du filtre, régler le débit max. comme suit :

S'assurer que le système est paramétré comme à la normale, avec des vannes ouvertes sur les bras d'aspiration et qu'il n'y a aucune obstruction.

- Appuyer sur le bouton « Support » (Assistance).
- Appuyer sur le bouton « Setup » (Configuration).
- Entrer le code de configuration « 2603 ».
- Appuyer sur le bouton « Set Max » (Réglage max.). L'appareil va fonctionner pendant 10 secondes environ.
- Appuyer sur le bouton « Back » (Retour) pour revenir dans l'écran précédent.

L'appareil d'aspiration a maintenant procédé à la vérification du système et étalonné l'appareil pour obtenir l'aspiration la plus efficace et la plus grande longévité du filtre.

PREMIER RÉGLAGE DE L'APPAREIL

Mise en marche et mise à l'arrêt de l'appareil

Pour mettre l'appareil en **MARCHE**, appuyer sur le bouton vert « **Start** » (Marche) qui s'affiche sur l'écran tactile. Le bouton passe au rouge et affiche le bouton suivant disponible : « **Stop** » (Arrêt). Le message « **Running** » (En cours) s'affiche également à l'écran et le voyant de débit effectif dans la partie gauche de la fenêtre correspond au voyant de débit visé.

Réglage du débit d'air

Pour régler le débit d'air, appuyer sur le bouton « + » pour l'augmenter, ou sur le bouton « - » pour le réduire.

La barre du voyant de débit effectif va monter, ou descendre, en fonction du débit visé.

Le relevé du débit d'air effectif est affiché à l'écran au-dessus du voyant de débit effectif.

La vitesse moteur est indiquée en pourcentage au bas du voyant de débit.

À quelle valeur faut-il régler le débit d'air?

Chaque appareil est pré-réglé en usine à 50 % de sa capacité. Vérifier que les fumées sont aspirées en procédant à des observations et à des relevés appropriés sur le site. Augmenter ou réduire ensuite le débit selon les besoins. Si le débit est réglé à une valeur trop élevée, cela réduira la durée de vie du filtre.

PARAMÉTRAGE DES FONCTIONNALITÉS SPÉCIALES

Fonctionnalités spéciales :

Dans la fenêtre de configuration, il est possible de personnaliser les fonctionnalités spéciales.

Pour accéder aux menus de configuration :

- Appuyer sur le bouton « Support » (Assistance).
- Appuyer sur le bouton « Setup » (Configuration).
- Entrer le code de configuration « 2603 ».
- Appuyer sur le bouton « Enter » (Entrée).

Alarm NO

Alarm NC

Appuyer sur ce bouton pour changer l'état du relais d'alarme afin qu'il passe à normalement ouvert au lieu de normalement fermé.

Metric

Imperial

Appuyer sur ce bouton pour convertir toutes les unités de mesure du système métrique au système impérial et vice versa. Avec les paramètres métriques, le débit s'affichera en M3h et la température en degrés Celcius. Avec le système impérial, le débit s'affichera en CFM et la température en degrés Fahrenheit.

Lock Off

Lock On

Active/désactive le verrou des boutons 1 et 2 à la page 8.

Edit Settings

Réglage réservé aux techniciens. Veuillez contacter votre fournisseur pour plus de renseignements.

Arrêt différé

Ceci concerne uniquement les appareils utilisant la connexion d'interface (unités commandées par procédé, comme les lasers par exemple). Quand le procédé (par ex. laser) se termine, l'iFume reste allumé pendant le nombre de secondes indiqué.

Back

Appuyer sur ce bouton pour revenir à la fenêtre précédente.

Verrouillage complet opérateur

Il est possible d'empêcher l'utilisateur ou l'opérateur d'appuyer sur les boutons Marche / Arrêt ou de modifier le débit à l'aide des boutons + et -. L'iFume sera commandé par un dispositif commandé par procédé, comme un laser par exemple. Raccorder l'iFume à l'appareil commandé par procédé (par ex. laser) en utilisant un câble d'interface Purex. Régler le débit requis, puis sélectionner le bouton « Lock On » (Verrou activé) comme ci-dessus.

FILTRATION ET REMPLACEMENT DES FILTRES

VÉRIFIER QUE TOUS LES FILTRES SONT INSTALLÉS CORRECTEMENT AVANT D'UTILISER L'APPAREIL. NE PAS SOULEVER LES FILTRES PAR LES POIGNÉES, CELLES-CI DOIVENT SERVIR UNIQUEMENT À FAIRE GLISSER LES FILTRES POUR LES SORTIR DE L'APPAREIL.

Important :

Avant de changer un filtre quelconque, il faut toujours s'assurer que des débris ne se sont pas accumulés dans la buse d'aspiration, le tuyau, la canalisation et l'arrivée d'air. Cela évite de recevoir de fausses alarmes à propos du débit d'air.

Remplacement des filtres

L'écran tactile affichera « Order Main Filter » (Commander filtre principal) et/ou « Order Pre-Filter » (Commander préfiltre) quand les filtres sont partiellement bouchés ; contacter votre fournisseur pour commander des filtres.

L'écran tactile affichera ensuite « Replace Main Filter » (Remplacer filtre principal) et/ou « Replace Pre-Filter » (Remplacer préfiltre) quand les filtres sont bouchés ; changer les filtres immédiatement.

Remplacement des filtres

Quand un filtre doit être remplacé, des alarmes sonores et visuelles sont déclenchées (voir Avertissements et signaux d'alarme). L'icône des filtres qu'il faut examiner clignote à l'écran. Comme les filtres principaux sont lourds, il faut faire très attention quand on les retire de l'appareil. Toujours porter les gants et le masque de protection fournis, et les mettre au rebut avec les filtres usagés dans le sac prévu à cet effet. Il faut également porter des lunettes de sécurité quand on remplace les filtres.

Ouverture de la porte du compartiment filtre

- S'assurer que le procédé est arrêté
- Arrêter l'appareil Purex à partir du tableau de commande (voir système de commande à écran tactile)
- Tourner le(s) verrou(s) de porte à l'avant de la porte du compartiment filtre
- Ouvrir la porte

Remplacement du préfiltre

200/400/800 - Quand une alarme de préfiltre se déclenche, il faut toujours remplacer en premier le préfiltre, puis remettre l'appareil en marche. Si l'alarme persiste, remplacer le filtre principal. Pour enlever le tampon, déposer d'abord le filtre principal et le retourner (voir la section Remplacement du filtre principal). Retirer le tampon et le remplacer par un neuf. La face dure et lisse du tampon doit se trouver contre le filtre. Tourner les filtres dans le bon sens, puis les replacer dans l'appareil d'aspiration. (Voir ci-dessus l'illustration du « Tampon de préfiltre ».

Tampon de préfiltre



200i/400i/400i PVC/300i/800i - Tous sont équipés de préfiltres Labyrinth qu'on peut déposer en tirant sur le filtre pour le dégager de l'entrée d'air, à l'intérieur de l'appareil, avant de le remplacer par un neuf. Les appareils 400i PVC ont également un tampon adsorbant dans le socle machine, au-dessous du filtre Labyrinth. Ce tampon doit être remplacé en même temps que le filtre Labyrinth. Le bon usage veut qu'on essuie également l'intérieur de l'appareil périodiquement avec un chiffon, afin d'éviter l'accumulation de liquide. Le port de vêtements de protection approprié est prescrit.

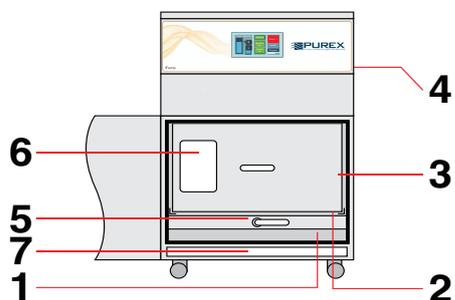
Remplacement du filtre principal

- Ouvrir la porte
- Tourner de 180 ° en sens anti-horaire la poignée de blocage du filtre (5) afin qu'elle soit à l'horizontale, en position de déverrouillage du filtre
- Le filtre (3/4) descend légèrement pour qu'on puisse le dégager
- Retirer le filtre en le faisant glisser vers soi et le retirer complètement de l'appareil
- Insérer (complètement) le nouveau filtre dans l'appareil en s'assurant que la flèche du débit d'air qui se trouve sur l'étiquette (6) est dirigée vers le haut
- Tourner de 180 ° dans le sens horaire la poignée de blocage du filtre afin qu'elle soit à l'horizontale, en position de verrouillage du filtre
- Fermer et verrouiller la porte et remettre l'appareil en marche

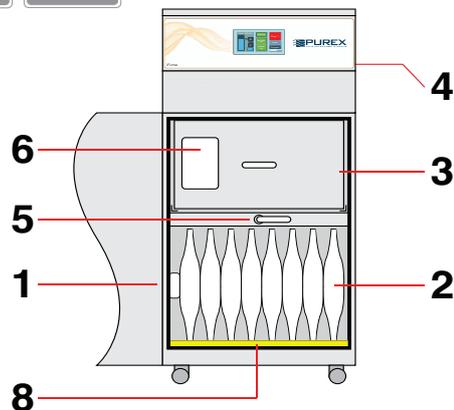
N. B : L'appareil 800i à 3 niveaux comprend deux filtres principaux ; toujours s'assurer de bien remplacer le filtre qu'il faut.

FILTRATION ET REMPLACEMENT DES FILTRES

200
400

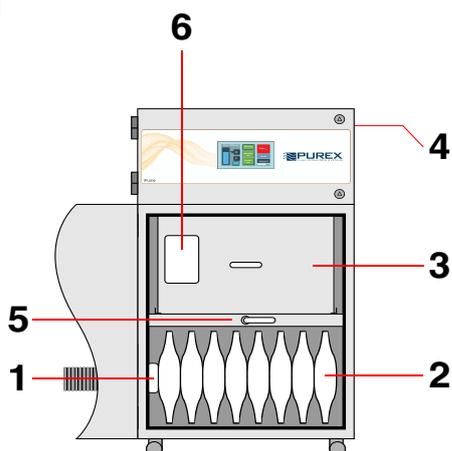


200i
400i
400i
PVC

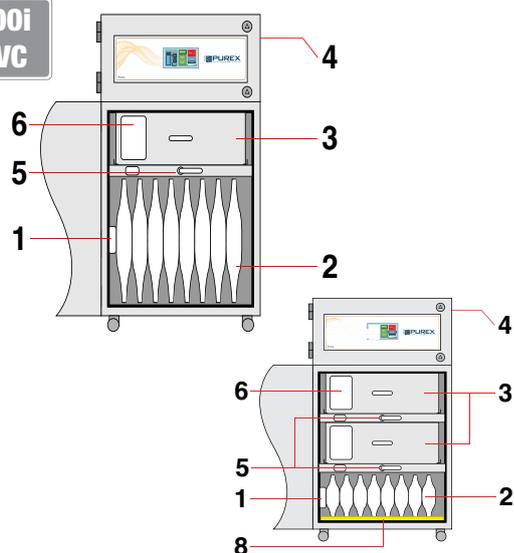


Sur les versions PVC, un tampon adsorbant est inclus sous le préfiltre.

300i



800i
800i
PVC



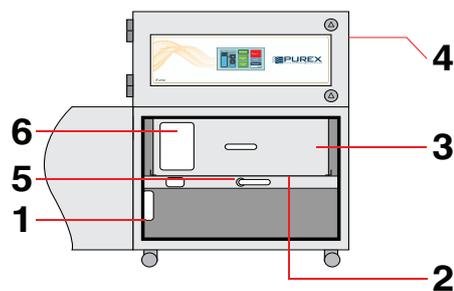
Sur les versions PVC, un tampon adsorbant est inclus sous le préfiltre.

LÉGENDE :

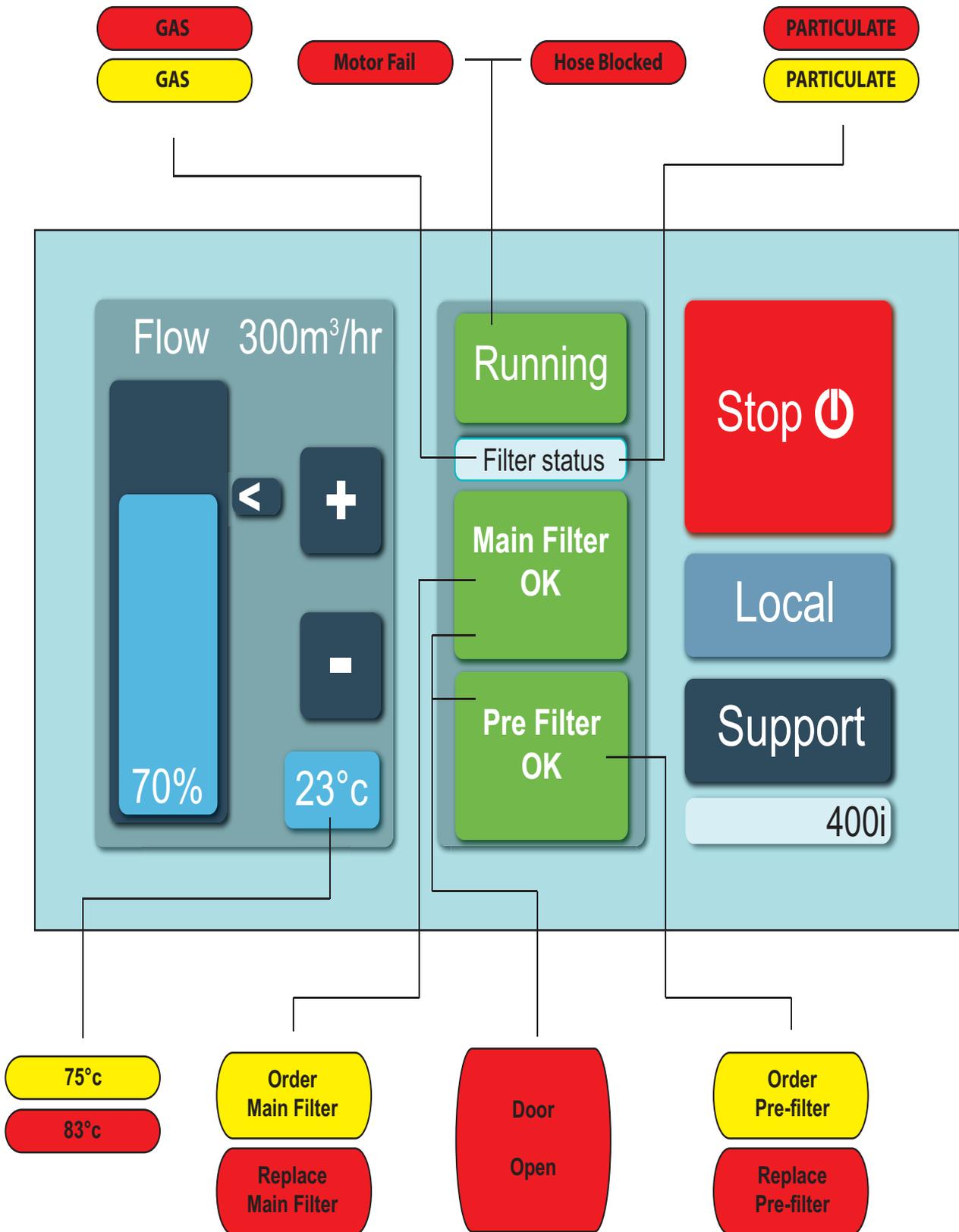
- 1) Arrivée d'air
- 2) Préfiltre
- 3) Filtre principal
- 4) L'air propre est ensuite redistribué dans le local de travail
- 5) Poignée de blocage du filtre
- 6) Étiquetage d'identification de filtre
- 7) Plateau à débris
- 8) Tampon adsorbant (versions PVC uniquement)

Tous les appareils sont montés sur quatre roulettes pour plus de mobilité

800



AVERTISSEMENTS ET SIGNAUX D'ALARME



RÉPARATION ET DÉPANNAGE

Avertissements et signaux d'alarme :

Voyant	Problème	Procéder ainsi
Motor Fail. (Défaillance moteur.)	Indique une défaillance du moteur dans l'appareil d'aspiration.	Contactez votre fournisseur.
Hose Blocked. (Tuyau bouché.)	Indique que le raccord du tuyau est obstrué.	Retirez tous les tuyaux de raccordement et vérifiez pour repérer des obstructions. Vérifiez que toutes les vannes du système sont en position ouverte et n'ont pas été refermées par inadvertance.
Door Open. (Porte ouverte.)	Indique qu'une porte d'un compartiment filtre est ouverte.	Vérifiez que toutes les portes du compartiment filtre sont fermées sur l'appareil d'aspiration. Vérifiez l'absence d'obstructions qui empêcheraient la porte de se refermer.
GAS (GAZ) (jaune).	Indique avertissement Gaz (jaune).	Commander filtre principal de rechange.
GAS (GAZ) (rouge).	Indique alarme Gaz (rouge).	Remplacer filtre principal.
Particulate (Particules) (jaune).	Indique avertissement Particules (jaune).	Commander filtre principal de rechange.
Particulate (Particules) (rouge).	Indique alarme Particules (rouge).	Remplacer filtre principal.
Temperature (Température) (jaune).	Avertissement relatif à la température, l'air de procédé est trop chaud, ou l'appareil d'aspiration risque de surchauffer.	Vérifiez qu'il n'y a aucune obstruction au niveau des orifices de refroidissement à l'arrière de l'appareil. Vérifiez la température du procédé.
Temperature (Température) (rouge).	Alarme de température, l'air de procédé est trop chaud, ou surchauffe de l'appareil d'aspiration.	Vérifiez qu'il n'y a aucune obstruction au niveau des orifices de refroidissement à l'arrière de l'appareil. Vérifiez la température du procédé. Mettre hors tension l'appareil d'aspiration.

RÉPARATION ET DÉPANNAGE

Voyant	Problème	Procéder ainsi
Il y a des odeurs ou des particules dans l'air évacué, mais l'appareil ne donne aucune alarme.	L'analyseur d'émissions de l'appareil est peut-être devenu défectueux.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions en premier. Puis contacter votre fournisseur.
Le débit d'air n'est pas suffisant pour aspirer les fumées, alors que le filtre n'est pas colmaté.	Débit d'air réglé trop bas ou possibilité de fuite d'air ou de blocage.	Augmenter le débit d'air. Si cela ne règle pas le problème, vérifier toutes les buses, tous les raccordements de tuyau et le tube détecteur de vide (si prévu) pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite ou d'obstruction.
Le signal de commande en provenance ou à destination de l'équipement interfacé est incorrect. Une alarme s'est déclenchée et l'équipement n'est pas sous tension.	Problème électrique.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions et l'équipement interfacé.
	L'analyseur d'émissions de l'appareil est peut-être devenu défectueux.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions en premier. Puis contacter votre fournisseur.
	La carte de commande à l'intérieur de l'appareil est peut-être défectueuse.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions en premier. Puis contacter votre fournisseur.
L'écran ne s'allume pas.	L'état du relais doit être modifié.	Voir la page 11 pour les instructions de modification.
	Alimentation absente ou incorrecte.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions et vérifier si l'alimentation en courant correspond aux spécifications de l'appareil.
	Disjoncteur déclenché.	Réinitialiser le disjoncteur à l'arrière de l'appareil.
La durée de vie du filtre a été plus courte que prévu.	La carte de commande à l'intérieur de l'appareil est peut-être défectueuse.	Vérifier tous les câbles et toutes les connexions en premier. Puis contacter votre fournisseur.
	Un problème du préfiltre risque d'écourter la durée de vie du filtre principal.	Vérifier si le préfiltre n'est pas endommagé ou manquant.
Disjoncteur déclenché ou fusible fondu sur l'alimentation.	Il se peut que le procédé ait changé ou que sa durée ait augmenté. Utilisez-vous des matériaux différents?	Vérifier si d'autres facteurs ont changé. Si cela ne règle pas le problème, contacter le fournisseur.
	Peut être l'indication d'une défaillance grave.	Contactez votre fournisseur.

Contacts utiles :

Appuyer sur le bouton « Support » (Assistance) de l'écran tactile.

Purex International Limited
 Email : support@purex.co.uk
 Tél : +44 (0)1405 746 030

Purex Incorporated
 Email : orders@purexinc.com
 Tél : +1 847 348 5203 ou +1 866 360 5675

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Contrat

1.1 Tous devis fourni, commande acceptée et contrat signé par Purex International Limited (ci-après « Purex ») avec une personne quelconque (ci-après l'« Acheteur »), pour la fourniture de marchandises (ci-après « Marchandise(s) »), ou de services (ci-après « Services »), sont soumis à ces conditions de vente (ci-après les « Conditions »). Les autres conditions générales, expressément stipulées par l'Acheteur ou sous-entendues par les usages de la profession ou commerciaux, en sont autrement exclues. Aucune variante de ces Conditions ne saurait être considérée comme étant valable, à moins d'avoir été agréée par écrit par un représentant autorisé de Purex.

1.2 Aucun devis, estimation ou proposition émis par Purex ne constitue une offre pouvant être acceptée par l'Acheteur. Toute commande émise par l'Acheteur sera considérée comme ayant été passée sous réserve de ces Conditions et constituant une offre pouvant être acceptée ou rejetée par Purex. Le contrat entre Purex et l'Acheteur (ci-après « Contrat ») sera valable à partir du moment où Purex acceptera la commande de l'Acheteur. Purex peut accepter la commande de l'Acheteur en émettant un accusé de réception de la commande ou par tout autre moyen, y compris en débutant la fourniture des Marchandises ou l'exécution des Services. Aucune modification de la commande de l'Acheteur ne saurait être considérée comme étant valable, à moins d'avoir été agréée par écrit par un représentant autorisé de Purex.

2. Commande et spécifications

Il incombera à l'Acheteur de veiller à l'exactitude des termes de ses commandes, notamment et le cas échéant, par rapport aux spécifications applicables et de fournir à Purex les renseignements nécessaires portant sur les Marchandises ou Services, dans des délais suffisants pour permettre à cette dernière d'exécuter le Contrat conformément à ses termes. Les spécifications des Marchandises ou Services correspondant aux spécifications indiquées sur la commande de l'Acheteur ou agréées par écrit, par Purex. En cas d'annulation de la commande par l'Acheteur dans les deux mois précédant la date de livraison prévue, Purex se réserve le droit d'imposer des frais d'annulation raisonnables.

3. Prix et règlement

3.1 Le prix des Marchandises et Services correspondra au devis fourni par Purex. Le devis est valable trente (30) jours. Les prix n'incluent pas le transport et l'emballage facturés au prix de revient; sauf condition contraire précisée par écrit, ils seront par ailleurs majorés de frais de traitement. Les envois en express ou en recommandé effectués à la demande de l'Acheteur, seront toujours à la charge de l'Acheteur. Les prix sont indiqués hors TVA.

3.2 Sauf accord contraire passé par écrit, les factures sont payables dans leur intégralité, sans déduction ou compensation, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Le règlement est dû, que la propriété des Marchandises ait été transférée ou non. Le respect des délais de règlement est impératif. Si l'Acheteur manque à son obligation de régler à Purex les sommes éventuellement dues en vertu du Contrat, l'Acheteur est tenu de lui verser des intérêts calculés sur la base des dites sommes à compter de leur date d'échéance, au taux annuel de 4% au-delà du taux d'intérêt de base pratiqué par The Bank of England, cumulés quotidiennement jusqu'au règlement des sommes dues et ce avant comme après une quelconque décision judiciaire. Purex se réserve le droit de réclamer des intérêts conformément aux termes de la loi Late Payment of Commercial Debts (Interest) Act 1998 [Loi britannique de 1998 sur le retard de paiement des dettes commerciales (intérêts moratoires)]. D'autre part, Purex peut, indépendamment de tout autre recours, suspendre ou annuler la fourniture de Marchandises ou l'exécution de Services en vertu de ce Contrat ou de tout autre Contrat, jusqu'à ce que l'Acheteur se soit acquitté de sa dette et des intérêts cumulés, le cas échéant.

4. Livraison

4.1 Sauf accord contraire, les Marchandises seront livrées par Purex à l'endroit spécifié sur la commande de l'Acheteur ou récupérées par l'Acheteur dans les locaux de Purex.

4.2 Les dates et heures de livraison des Marchandises et d'exécution des Services sont approximatives. Dans la mesure où Purex s'engage à faire son possible pour respecter ces dates et heures, Purex décline toute responsabilité contractuelle, délictuelle, pour négligence ou autre vis-à-vis de l'Acheteur, en cas de pertes ou dommages quelconques découlant d'un retard de livraison ou d'exécution.

4.3 En cas de livraison en plusieurs fois des Marchandises, toute violation par Purex à l'égard d'une ou de plusieurs livraisons partielles ne donnerait pas droit à l'Acheteur de résilier partiellement ou totalement le Contrat.

4.4 Dès réception des Marchandises, l'Acheteur est tenu de les examiner et de signaler à Purex, par écrit et dans les 48 heures consécutives à cet examen, tout défaut et/ou élément manquant constatés. Les parties se mettront d'accord entre elles, pour décider des mesures jugées nécessaires pour remédier au défaut et/ou aux éléments manquants. Purex décline toute responsabilité vis-à-vis de tels défauts et/ou éléments manquants signalés après la période de 48 heures consécutive à la réception.

5. Risque et titre de propriété

5.1 Le risque de détérioration ou de perte des Marchandises sera transféré à l'Acheteur lorsque Purex les lui aura livrées ou, si l'Acheteur récupère les Marchandises dans les locaux de Purex, lorsque ces dernières auront été chargées par le transporteur sur le site de Purex.

5.2 Indépendamment du transfert de risque, Purex reste détenteur du titre et propriétaire des Marchandises, tant que les sommes dues consécutivement à la commande des Marchandises ne lui ont pas été entièrement versées.

5.3 Tant que le titre de propriété des Marchandises n'a pas été transféré à l'Acheteur, ce dernier en reste détenteur en tant que dépositaire au nom de Purex et s'engage à les stocker, à les assurer et à les protéger comme il se doit, à l'écart de toutes autres Marchandises appartenant à l'Acheteur ou à des tiers quelconques, en veillant à ce que ces Marchandises portent clairement les marques de leur appartenance à Purex. Purex aura le droit d'entrer dans les locaux de l'Acheteur, moyennant un préavis raisonnable, pour vérifier que l'Acheteur respecte cette clause. Le défaut de paiement par l'Acheteur des sommes échues ou la survenance d'une des circonstances de la Clause 8.2, donnerait le droit à Purex, indépendamment de tout autre recours :
5.3.1 d'entrer, sans préavis, dans les locaux où pourraient être stockées les Marchandises appartenant à Purex, d'en reprendre possession et d'en disposer à sa guise et/ou

5.3.2 d'exiger de l'Acheteur qu'il ne revende pas ou ne se débarrasse pas des Marchandises appartenant à Purex, tant que l'Acheteur n'aura pas réglé la totalité des sommes dues à Purex en vertu du présent Contrat ou de tout autre Contrat.

5.4 L'Acheteur n'a pas le droit d'engager ou de faire payer, par mesure de nantissement d'une dette quelconque, des Marchandises appartenant encore à Purex, sachant toutefois que dans le cas contraire, l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur à Purex (indépendamment de tous autres droits ou recours envisageables par Purex) deviendrait immédiatement échue et exigible.

6. Sécurité et responsabilité

6.1 Marchandises fabriquées par Purex : Les Marchandises fabriquées par Purex sont couvertes par une garantie pièce et main-d'œuvre, valable 12 mois à compter de leur date d'installation ou 15 mois à compter de leur date d'expédition au départ des locaux de Purex, à la première de ces deux échéances. Exceptions : Pièces détachées, filtres de recharge inclus : Trois (3) mois après l'installation ou quatre (4) mois après expédition Équipement d'occasion et de démonstration : Trois (3) mois après l'installation ou quatre (4) mois après expédition En cas de violation de garantie, Purex peut, à son gré, remédier au défaut constaté ou rembourser les sommes versées par l'Acheteur en contrepartie de ces Marchandises. Purex décline toute responsabilité aux termes des garanties ci-dessus :

6.1.1 découlant des dessins, modèles ou spécifications éventuellement fournis par l'Acheteur;
6.1.2 découlant d'une installation, d'un stockage, d'une utilisation, d'une modification ou d'une exploitation inadéquats, y compris mais pas exclusivement, en cas d'utilisation de consommables non agréés par Purex;

6.2 Marchandises fabriquées par des tiers : Purex s'engage à faire tout son possible pour faire bénéficier l'Acheteur des avantages d'une garantie éventuellement fournie par le fabricant d'origine des Marchandises. La réparation ou le remplacement, totaux ou partiels, des Marchandises défectueuses suite à un défaut de fabrication, sont prévues par le fabricant d'origine en vertu de cette garantie. Purex doit être consultée, pour approuver le renvoi des Marchandises à des fins de remplacement ou de réparation en vertu de la garantie du fabricant d'origine.

6.3 Tout article de rechange sera facturé au point d'expédition. Purex accorde un avoir sur les produits défectueux, s'ils ont été reçus dans les 28 jours consécutifs à l'émission du Returns Authorisation Number

(Numéro d'autorisation de retour de marchandise) et si elle convient de leur défectuosité après les avoir dûment essayés / inspectés.

6.4 Services : Purex s'engage à exécuter les Services en prenant les précautions et en manifestant les compétences voulues. En cas de violation avérée de cette garantie par Purex par rapport à des Services en particulier, celle-ci s'engage, à son gré et à ses frais, à les exécuter de nouveau ou à rembourser les sommes déjà versées en contrepartie de ces Services.

6.5 Purex n'exclut pas et ne limite pas ses responsabilités en matière de négligence en cas de décès ou de préjudice personnel, de fraude ou d'omission volontaire ou autre, pour autant que toutes exclusion ou limitation de sa responsabilité sont nulles, interdites ou non applicables du point de vue juridique.

6.6 Purex réserve des Clauses 6.1 à 6.5, toutes représentations, garanties et conditions implicites liées aux usages de la profession ou commerciaux, aux lois, au droit coutumier ou autre sont exclues, dans toute la mesure permise par la loi.

6.7 Sous réserve de la Clause 6.5 et toutes circonstances confondues, Purex décline toute responsabilité contractuelle, délictuelle, pour négligence ou autre vis-à-vis de l'Acheteur, en cas de pertes accessoires ou indirectes, notamment mais pas exclusivement, en cas de manque à gagner, de pertes commerciales, de revenus, de fonds de commerce ou d'économies anticipées ou encore en cas de dommages particuliers, exemplaires ou consécutifs quelconques ou d'autres pertes financières quelconques qu'elles soient, découlant du Contrat, de la fourniture des Marchandises ou de l'exécution des Services, de leur utilisation ou de leur revente (le cas échéant) ou s'y rapportant, subis par l'Acheteur.

6.8 Si, indépendamment des dispositions de ces Conditions, Purex était déclarée responsable de pertes quelconques subies par l'Acheteur et découlant, de quelque manière que ce soit, du Contrat, de la fourniture de Marchandises ou Services ou s'y rapportant, cette responsabilité ne saurait dépasser les sommes versées en contrepartie de ces Marchandises et Services, toutes circonstances confondues.

6.9 Les parties confirment par la présente qu'indépendamment de toute autre disposition du Contrat ou de ces Conditions, le Contrat ne saurait et ne saurait être censé conférer à un tiers quelconque, le droit de faire valoir les termes du Contrat aux fins de la loi Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 [Loi britannique de 1999 sur les contrats (droits des tiers)].

6.10 Purex et le logiciel tiers

6.10.1 Purex accorde à l'Acheteur le logiciel sous licence (ou dans le cadre d'une sous-licence, dans le cas des logiciels tiers).

6.10.2 Dans des conditions d'utilisation normale, le support utilisé pour l'enregistrement du logiciel est couvert par une garantie pièce et main-d'œuvre accordée par Purex et valable trente (30) jours à compter de la date d'expédition.

6.10.3 Purex garantit le fonctionnement de tout logiciel Purex conformément aux exigences essentielles des spécifications, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'installation.

6.10.4 Purex garantit le fonctionnement des logiciels tiers, conformément aux exigences essentielles de la documentation du logiciel fournie par le fabricant d'origine du logiciel et ce pour la période spécifiée dans cette documentation.

6.10.5 Purex (et le cas échéant, le fabricant d'origine du logiciel) ne garantissent pas que les fonctions intrinsèques du logiciel satisfieront les exigences de l'Acheteur ou fonctionneront dans un ordre pouvant être sélectionné pour les besoins de ce dernier, que le logiciel fonctionnera sans interruption ou erreur ou que toute anomalie du logiciel sera corrigée.

6.10.6 La responsabilité totale de Purex (et le cas échéant, du fabricant d'origine du logiciel) prévoit, au gré de Purex :

(a) le remboursement des sommes versées par l'Acheteur en contrepartie de l'achat du logiciel ou
(b) le remplacement du logiciel ou du support ne répondant pas aux termes de la garantie limitée de Purex ou du fabricant d'origine, renvoyés à Purex conformément aux termes de sa politique de retour.
6.10.7 Tous logiciels ou support remplacés seront couverts pendant la période non écoulée de la garantie d'origine ou pendant trente (30) jours, selon la plus longue de ces deux périodes.

7. Force Majeure

Tous retards d'exécution ou non-exécution de ses obligations en vertu du Contrat, pour autant qu'un tel retard ou une telle non-exécution soient la conséquence d'un événement ou de circonstances indépendants de la volonté raisonnable de Purex, ne sauraient être considérés comme une violation du Contrat. Dans un tel cas de figure, Purex peut, sans obligation vis-à-vis de l'Acheteur, varier raisonnablement les termes du Contrat et notamment, mais pas exclusivement, prolonger les délais d'exécution du Contrat d'une période au moins égale au temps perdu suite à un tel événement.

8. Résiliation

8.1 Purex peut, à n'importe quel moment et en avertissant l'Acheteur par écrit, résilier le Contrat à partir de la date de signification d'une telle intention, si :

8.1.1 l'Acheteur commet une violation substantielle du Contrat, à laquelle il ne remédie pas dans les 14 jours après que Purex l'ait averti en précisant la violation et lui demandant d'y remédier ou

8.1.2 l'Acheteur n'est pas en mesure de régler ses dettes échues conformément aux termes de l'Article 123 de la loi Insolvency Act 1986 [Loi britannique de 1986 sur l'insolvabilité] ou sur présentation d'une demande de désignation d'un administrateur, d'un administrateur judiciaire ou d'un curateur de faillite amenés à traiter les affaires de l'Acheteur ou un aspect quelconque de ses entreprises et actifs, d'un curateur de faillite amené à traiter les entreprises et actifs de l'Acheteur, si l'Acheteur tente de s'arranger avec ou au profit de ses créanciers, ou si l'Acheteur cesse ou menace de cesser de traiter ses affaires.

9. Divers

9.1 Les expressions « par écrit » et « écrit(e) » incluent la transmission par télécopie. Purex a le droit de sous-traiter ses obligations, intégralement ou partiellement dans le cadre du Contrat. Elle peut également le céder et le cas échéant, l'Acheteur s'engage, à la charge de Purex, à faire le nécessaire pour permettre à Purex de le faire. Toutes omissions ou négligences suite auxquelles Purex ne ferait pas appliquer à tout moment les dispositions du Contrat, ne sauraient être interprétées ou jugées comme étant l'effet de son intention de renoncer aux droits qui lui ont été accordés en vertu du Contrat. Le Contrat étant régi et interprété conformément au droit anglais, les parties s'en remettent par la présente à la compétence exclusive des tribunaux anglais, seuls habilités à traiter les plaintes et/ou litiges découlant du ou se rapportant au Contrat.

9.2 Nouveaux comptes : les comptes clients ne peuvent pas être ouverts sur la base de la somme minimale accordée au moment de la commande. Les acheteurs qui souhaitent ouvrir un compte client doivent fournir deux références de professionnels et une référence bancaire.

9.3 Modification des spécifications : Purex se réserve le droit de modifier les spécifications de ses marchandises sans en avertir l'Acheteur au préalable, si toutefois les marchandises sont conformes à tous égards connus, aux exigences de l'Acheteur.

9.4 Marques de commerce / brevets : la fourniture de Marchandises par Purex ne confère aucun droit à l'Acheteur d'utiliser les marques de commerce Purex, qui restent la propriété de Purex à tout moment, sans l'autorisation préalable et écrite de cette dernière. Elle ne sous-entend pas non plus le droit d'utiliser les brevets Purex ou à d'éventuelles indemnités consécutives à une atteinte à un brevet de tiers.

9.5 Catalogues : les catalogues et autres supports publicitaires sont fournis pour illustrer le type et la gamme de marchandises proposées par Purex. Les détails contenus dans le présent document n'ont aucune valeur contractuelle.

Ces conditions générales de vente ont été traduites en français uniquement à titre indicatif. En cas de divergences, les conditions générales de vente originales en anglais prévaudront.

ATTENTION !

**ENREGISTREMENT
DE LA GARANTIE**

ATTENTION !

Enregistrez votre équipement !

Pour bénéficier gratuitement du prolongement
de la période de garantie

Enregistrer l'équipement en ligne sur
www.purex.co.uk/product-registration
pour bénéficier d'une période de garantie de 18
mois au lieu de la période standard
de 12 mois

(L'enregistrement doit intervenir dans un délai de 4 semaines suivant
la réception de l'appareil, voir les conditions générales de vente)

Purex International Limited, QWP House, Capitol Park,
Thorne, DN8 5TX, Royaume-Uni
T: +44 (0)1405 746 030 Fax : +44 (0)1405 746047
Site web: www.purex.co.uk Email: purex@purex.co.uk

Siège social. Purex International Ltd. QWP House,
Capitol Park, Thorne, Doncaster, DN8 5TX.
Numéro d'enregistrement 5136616 Angleterre. No. TVA
GB842 5025 49

Purex Incorporated, 2246 Palmer Driver, Suite 108,
Schaumburg, Illinois 60173, Etats-Unis
T: +1 847 348 5203
Site web: www.purexinc.com Email: orders@purexinc.com

Siège social. Purex Inc., 2246 Palmer Driver, Suite 108,
Schaumburg, Illinois 60173, Etats-Unis.



Purex International Limited

QWP House
Capitol Park
Thorne
Doncaster
DN8 5TX
Royaume-Uni
T: +44 (0)1405 746 030
F: +44 (0)1405 746 047
Email : purex@purex.co.uk
Site web : www.purex.co.uk

Purex Incorporated

2246 Palmer Drive, Suite 108
Schaumburg
Illinois 60173
Etats-Unis
T: +1 847 348 5203
Email : orders@purexinc.com
Site web : www.purexinc.com

